

ELECTIONS AU C.R.P.F. AQUITAINE 2011

Département des Landes

Liste ALTERNATIVE SYNDICALE

QUI SOMMES NOUS ?

Des sylviculteurs landais gestionnaires de leur propriété forestière, adhérents du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest.

Jacques CHASTEL, adjoint au maire à Sagnac-et-Muret, membre du bureau de l'ACCA, titulaire, avec Nicolas LAFON, exploitant forestier à Rimbez et maire de cette commune, suppléant ;

Michel LABOILLE-MORESMEAU, membre du bureau de l'ACCA, négociant de liège à Soustons, titulaire, avec Elisabeth MALET, sylvicultrice à Maillas, suppléante ;

Bernard ROUMEGOUX, sylviculteur à Pissos, membre du bureau de l'ACCA, ancien notaire, Président de l'Union Landaise de DFCI de 1993 à 2004, titulaire, avec Marie Christine TARIS, sylvicultrice à Moustey, suppléante.

Nous sommes soutenus par Maître Marc GIZARD, Avocat, docteur en droit, conseiller juridique et fiscal des sylviculteurs depuis près de 40 ans, membre de l'Académie d'Agriculture de France.

POURQUOI NOUS PRESENTONS NOUS ?

La forêt de Gascogne est dans un état très grave. Trop de signes alarmants nous conduisent à nous interroger sur les nouvelles méthodes à adopter si nous voulons nous en sortir. Une sylviculture plus diversifiée est certainement nécessaire. En particulier, nous devons renforcer nos liens avec tous les acteurs de la filière.

La liste présentée par le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest ne permettait pas d'accueillir d'autres sylviculteurs puisque la seule place qui aurait pu être disponible a été réservée à son secrétaire général. Nous avons pensé que d'autres sylvicultrices et sylviculteurs pouvaient se consacrer pleinement à leur fonction d'administrateurs du CRPF, au terme d'une élection démocratique. Un débat serein et riche et un véritable travail collectif peut faire émerger les idées et ouvrir des perspectives nouvelles. La confusion des rôles est contre productive.

ROLES ET MISSIONS DU CRPF.

Etablissement public géré par un Conseil d'Administration composé de 18 sylviculteurs élus pour 6 ans par tous les propriétaires forestiers de plus de 4 ha de bois, ses missions sont les suivantes :

- Développement et vulgarisation forestiers, notamment à travers les groupements de vulgarisation et les conseillers forestiers, sans oublier les formations FOGEFOR ; accompagnement des actions de reconstitution forestière suite aux tempêtes de 1999 et 2009 ;
- Définitions des itinéraires techniques sylvicoles en fonction des contextes locaux ;
- Agrément des plans simples de gestion et définitions des codes de bonne pratique sylvicoles et règlements types de gestion ;
- Veille technique et économique.

QUE SOUHAITER POUR LA MAISON DE LA FORÊT AUJOURD'HUI ?

Elle doit rassembler, ne pas s'isoler du monde qui l'entoure, entretenir un climat de confiance avec les administrations, les élus et les industriels, nouer un dialogue constructif avec les organisations nationales représentatives. Peut-on croire détenir seul la vérité au regard des enjeux qui sont les nôtres, tant pour la grande que la petite propriété ? Nous avons besoin de tous pour reconstituer nos propriétés forestières. Et tous ont besoin des sylviculteurs pour demain approvisionner les industries à partir d'un massif hier dévasté, aujourd'hui à reconstituer, tout en préservant notre environnement.

POUR UNE AUTRE PERCEPTION DE LA REPARTITION DES RESPONSABILITES :

Trop d'initiatives brouillonnes et incompréhensibles sont venues ces derniers mois ternir la confiance des sylviculteurs (surcotisation DFCL pour un fonds propre à la protection sanitaire, GPBS).

Dans un présent difficile, nous nous présentons pour que le CRPF travaille à :

- la valorisation des ressources de notre forêt, et la mise au point de méthodes de sylviculture diversifiées ;
- son aménagement selon des règles simples servant à la gestion ;
- un meilleur transfert des résultats de la recherche vers les sylviculteurs au travers du réseau des conseillers forestiers .

LE VOTE ALTERNATIVE SYNDICALE présente trois candidats : titulaire et suppléant.

Votez « alternative syndicale » : Jacques CHASTEL, Michel LABOILLE-MORESMAU, Bernard ROUMEGOUX, avec leur suppléant Nicolas LAFON, Elisabeth MALET et Marie-Christine TARIS. Vous serez représenté au CRPF par des hommes et des femmes ouverts, compétents et disponibles.

APPEL DE MARC GIZARD

Madame, Monsieur,

Je vous recommande de voter pour la liste « alternative syndicale » :

CANDIDATS TITULAIRES		CANDIDATS SUPPLEANTS	
Jacques	CHASTEL	Nicolas	LAFON
Michel	LABOILLE-MORESMAU	Elisabeth	MALET
Bernard	ROUMEGOUX	Marie-Christine	TARIS

Puisqu'il faut pourvoir quatre postes, je souhaite que vous y ajoutiez Bruno du PONT qui s'est largement investi dans un groupement forestier mutualiste, dans la coopération forestière, et dans l'équilibre sylvo-cynégétique parla chasse.

Pourquoi je vous recommande ce choix et pourquoi je m'investis dans cette campagne ?

La situation de la forêt landaise est dramatique : des milliers d'hectares à reconstituer, des frais de gestion à couvrir par des revenus inexistants, une ressource qui va manquer lorsque seront épuisés les stocks de bois, une industrie locale fragilisée, de grandes incertitudes vis-à-vis de l'intérêt à investir.

A côté de ce constat, nous assistons comme jamais à une concentration des pouvoirs à la Maison de la Forêt, si vous suivez la proposition qui vous est faite par la liste présentée par le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest : le Secrétaire général du Syndicat, actuellement Christian PINAUDEAU, pourrait aussi devenir Président du CRPF après la Maison de la Forêt et PEFC. Jamais aucun organisme professionnel n'aura à ce point dépendu d'un seul homme.

Ce type de gouvernance n'est pas bon. C'est dans la pluralité des talents et des compétences qu'une profession doit exprimer la diversité de ses intérêts et les situations de chacun. Ce massif forestier, l'un des plus productifs d'Europe, recèle des richesses humaines dont les contributions sont essentielles tant au niveau régional que national.

Le CRPF constitue une pièce maîtresse du développement forestier, tant en matière d'aménagement que de productivité et de recherche appliquée, que de conseils techniques sur le terrain, que de valorisation du bois en liaison avec la coopération et les industriels transformateurs. Son Conseil d'Administration doit être composé d'hommes et de femmes dédiés à leur fonction.

A chacun son rôle : le syndicalisme comme force de défense et de propositions, le CRPF comme instance de mise en œuvre du développement dans toutes ses diversités, les entreprises de travaux forestiers et la coopération comme acteurs techniques et économiques de la sylviculture et du bois, la DFCI pour la défense des forêts contre l'incendie.

Dans chacun des organes de la Maison de la Forêt, des hommes et des femmes nombreux agissent chacun dans leur spécialité, et dans l'objet qui est celui de la structure qu'ils représentent. Toute confusion des fonctions ne peut mener qu'à une perte d'énergie et à des amalgames improductifs, voire dangereux.

Et vous, Marc GIZARD, pourriez vous me dire, pourquoi vous ne faites pas partie de la liste ? D'abord n'ayant pas de propriété forestière dans les Landes, il me fallait être le mandataire d'un groupement ou d'une indivision. La difficulté de l'exercice et la pression du Syndicat m'ont conduit à préférer à ce que cette liste « alternative syndicale » soit composée uniquement de propriétaires forestiers landais, dont beaucoup ont été sinistrés et savent de quoi ils parlent.

J'ai pour seule ambition non pas d'occuper une place, mais de permettre à des hommes et des femmes landais de travailler à la reconstitution de leur forêt, avec toutes les parties prenantes de la filière, sans exclusive ni complaisance.

Ceux à qui j'ai fait confiance dans cette liste doivent recevoir votre confiance, comme celle que vous m'avez accordée pendant près de 40 ans de conseils.

Marc GIZARD